

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU MARDI 18 NOVEMBRE 2014

Conseil Municipal convoqué par courriel le 14/11/2014 - Date d'affichage de la convocation : 14/11/2014.

Présidence : M. Jacques WEIBEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD.

Participants : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD, Mme Cathy LUTRAT,
M. Alex BORNES, Mme Gwenaëlle LE CREURER, Mme Sylvie REBRE, M. Jean-André CAHUZAC,
Mme Sonia LABSY, M. Patrick RIVARD, Mme Déborah KERouredan,
M. René BONNET, Mme Clara PICHOT, M. Alain BONDON.

Absent excusé : M. Emmanuel DAVID.

Points inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2014.

2 - Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

3 - Travaux communaux.

4 - Affaires scolaires.

5 - Urbanisme, environnement, eau, assainissement.

6 - Affaires administratives, financières,

7 - Information – communication – interventions diverses.

8 - Dates à retenir.

Début de la séance : 19H05.

Avant de débiter la séance, il est reprécisé au Conseil Municipal les conditions légales permettant d'adopter les délibérations soumises à l'approbation de l'assemblée, et plus précisément sur la nécessité ou non de transcrire le sens du vote de chacun des élus municipaux. Cette question a été traitée récemment dans la revue « La Vie Communale » à l'occasion d'une consultation juridique.

La réponse formulée à cette question est retranscrite ci-dessous :

En dehors du cas du vote des délibérations au scrutin public, il n'est pas obligatoire de préciser le nom des conseillers votant contre ou s'abstenant.

En effet, le conseil municipal peut voter selon trois modes de scrutin :

*- **Le scrutin ordinaire** à main levée. Le législateur n'impose aucun formalisme pour le déroulement des scrutins ordinaires ;*

*- **Le scrutin public.** Il a lieu à la demande du quart des membres présents soit par bulletin écrit, soit par appel nominal. Le registre des délibérations doit comporter le nom des votants ainsi que l'indication du sens de leur vote ([art. L 2121-21](#) du CGCT) ;*

*- **Le scrutin secret.** Il a lieu lorsqu'un tiers des membres présents le réclame. Le maire est tenu d'y faire droit même si la majorité du conseil municipal a manifesté son opposition à cette procédure (CE, 21 novembre 1986, [commune d'Orcet c/Deyveaux-Gassier](#), n° 70670), ou s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ([art. L 2121-21](#) du CGCT).*

***Le scrutin « ordinaire » (à main levée)** n'impose aucun formalisme et il est appliqué lorsque les délibérations sont actées à l'unanimité ; il peut cependant être appliqué même lorsque les délibérations sont actées à la majorité.*

*Pour **le scrutin public**, la délibération doit préciser clairement le sens du vote de chaque élu municipal. Cependant, ce mode de scrutin doit être appliqué à la demande du quart des membres présents. Jusqu'à ce jour, Il est constaté que ce mode de scrutin est adopté par le Conseil Municipal sans formalisme dans un souci de transparence. Il sera précisé à l'avenir le choix du scrutin public avant de passer au vote.*

***Le scrutin secret** peut être demandé si le tiers des membres présents le réclame. Ce type de scrutin s'applique par contre obligatoirement dès qu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une représentation.*

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2014

Délibération n°2014_97

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2014 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 15 octobre 2014, affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/réunions » le 16 octobre 2014.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2014 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2014-365	2-3	Droit de préemption Urbain	14/10/2014	La commune ne porte pas son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AD n° 132.
2014-366	1-4	Autres contrats	16/10/2014	Acceptation du devis du Conseil Général pour des travaux pose de panneaux stop + signalisation rue du Grand Mont d'un montant de 2018,77 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2014-367	1-4	Autres contrats	16/10/2014	Acceptation du devis de la Sté BOURRELIER EDUCATION pour l'achat de 1 lot de tricycles pour l'école maternelle d'un montant de 997 € T.T.C. (Dépense d'investissement).

3 – TRAVAUX COMMUNAUX

A - LE COTEAU DES FOURNEAUX

Rapporteurs : Messieurs Robert DARIEN et Jacques WEIBEL

- AVENANTS AU PROGRAMME LE COTEAU DES FOURNEAUX – PHASES 2A-2B

Délibération N°2014_98

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué rappelle que le budget communal 2014 a prévu les travaux des phases 2A et 2B du programme le Coteau des Fourneaux. La phase 2A correspond à la réalisation du terrain multisports et à l'aménagement de ses abords. La phase 2B est consacrée à l'aménagement des abords des tennis et du site de l'ancienne station d'épuration. Il est rappelé que cette phase 2B a été prévue dans le cadre d'une tranche conditionnelle prévue dans les lots des marchés publics qui ont été signés.

Compte tenu de l'engagement de la phase conditionnelle et des travaux supplémentaires qui ont dû être lancés, notamment pour les travaux de reprise du mur de clôture au droit du terrain multisports, il est proposé de valider l'ensemble des dépenses relatives à ce programme commentées en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve le détail des dépenses relatives aux phases 2A et 2B du programme Le Coteau des Fourneaux qui ne font que résumer les délibérations précédentes.

LOT 1 – PHASES 2A et 2B – VRD – ENT PAYSAGE 28 JULIEN LEGAULT

- Tranche ferme	34 869,87 € HT
- Tranche conditionnelle	45 620,45 € HT
- Avenant n° 1 (Dalle béton + potelets et lisses ruelle)	1 711,60 € HT
- Avenant n° 2 (Lisse bois au niveau de la noue + bornes derrière mairie)	<u>748,38 € HT</u>
TOTAL	82 950,30 € HT

LOT 2 – PHASES 2A et 2B – ESP VERTS CLOTURES – ENT. PAYSAGE JULIEN LEGAULT

- Tranche ferme	10 120,00 € HT
- Tranche conditionnelle	31 389,68 € HT
- Avenant n°1 (Option clôture)	23 057,00 € HT
TOTAL	64 566,68 € HT

LOT 3 – PHASE 2A-2B – TERRAIN MULTISPORTS – STE TRANSALP

- Tranche ferme comprenant un pare-ballon et le gazon synthétique :	38 632,24 € HT
---	----------------

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

- Batisseur 2000 – Muret :	615,00 € HT
- Gogy – Piste d'athlétisme :	1 500,00 € HT

- Approuve le devis relatif à la pose d'un grillage au niveau des tennis pour un montant de 2 145,60 € HT.
- Dit que les crédits complémentaires nécessaires seront inscrits au budget général par une décision modificative.

- PHASE 3 – PROGRAMME LE COTEAU DES FOURNEAUX

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué, rend compte au Conseil Municipal de la réunion de travail du 13 novembre 2014 avec le maître d'œuvre, en vue de prévoir le lancement de la phase 3 du programme Le Coteau des Fourneaux. Cette réunion de travail a été réalisée dans la continuité de la réunion de la commission urbanisme et environnement du 14 octobre 2014.

Il est rappelé que cette tranche permettra de réaliser différents aménagements dans le secteur de l'étang de pêche. Il a été demandé au maître d'œuvre de présenter l'estimation de ce programme en vue de solliciter les subventions dans le cadre du FDAIC et du prochain contrat de pays.

B – TRAVAUX DIVERS

Rapporteurs : Messieurs Jacques WEIBEL, Alex BORNES, René BONNET, Alain BONDON

Le Conseil Municipal est informé que les travaux de démoussage des façades Nord et Sud du clocher de l'Eglise ont été commandés pour un montant de 1680 € TTC

Les travaux relatifs à la sécurité routière (mise en place d'une signalisation Stop Rue du Grand Mont à l'entrée de la commune au carrefour de la rue de la Laiterie et la modification de la signalisation Stop sur le RD141-1B) sont en cours de réalisation par les services départementaux.

L'entreprise FERRE TP a été missionnée pour les petits travaux de voirie inscrits au budget 2014

Concernant le fonctionnement du nouveau système de gestion informatique du chauffage électrique, quelques mises aux points sont nécessaires.

Rénovation de l'éclairage public : Plusieurs interventions sont encore attendues, notamment dans les ruelles. Un point sera fait avec le SDE28.

La commande d'une guirlande pour les illuminations de fin d'année a été passée. Le Conseil Municipal souhaite renouveler et compléter ce matériel, mais de consacrer un budget limité sur ce poste, considérant que d'autres investissements sont prioritaires

L'étude pour la mise en place d'un portique à l'entrée du parking situé entre le foyer communal et l'étang de pêche est finalisée. La commande sera passée. Cet aménagement permettra d'interdire l'accès aux caravanes.

C – PROGRAMMES À PRÉSENTER POUR LES SUBVENTIONS 2015 (F.D.A.I.C. ET D.E.T.R.)

Rapporteurs : Messieurs Jacques WEIBEL et Alex BORNES

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à faire chiffrer les programmes en cours d'étude en vue de les présenter aux financeurs. Dossier à examiner lors de la réunion du Conseil Municipal du 16/12/2014.

4 - AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD :

- Madame Sylvie RIVAUD commente le compte rendu de la réunion du conseil d'école du 4 novembre 2014 qui a été diffusé aux élus. Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de matériel informatique qui sera formulée par l'école maternelle, les objectifs sur l'axe numérique à l'école élémentaire (les classes devant s'équiper de CD-Rom et de logiciels dans les différentes matières) et de la fête des écoles de fin d'année qui est prévue le 20 juin 2015 avec la participation du Comité des Fêtes et de l'Association Jaune Coquelicot.

- L'aménagement des horaires du personnel communal suite à la réforme des rythmes scolaires est en cours d'examen. Les nouveaux horaires à prévoir seront présentés aux instances paritaires (C.A.P. et C.T.P.).

- Les conventions de mise à disposition à la C.C.B.A. du restaurant scolaire et des autres bâtiments pour les T.A.P. sont en cours de finalisation.

5 – URBANISME, ENVIRONNEMENT, EAU, ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Robert DARIEN

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué, commente le compte rendu de la réunion trimestrielle 9 octobre 2014 avec Véolia concernant les dossiers eau et assainissement. Sont communiquées également en séance les réponses du délégataire à certaines questions notamment sur le programme 2014 de remplacement de 6 branchements en plomb, l'interconnexion avec le SIAEPRAS et les solutions permettant de remplacer la canalisation du hameau de Bretonvilliers et de garantir la « protection incendie » du hameau.

DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA SUBVENTION SOLLICITÉE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DU F.D.A.I.C. 2014 POUR LES TRAVAUX RELATIFS À LA SÉCURISATION DES CAPTAGES

Délibération N°2014_99

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention au titre du F.D.A.I.C. 2014 a été présentée au service d'Aide aux Communes du Conseil Général pour les prestations complémentaires nécessaires à la finalisation de la sécurisation du périmètre des captages, imposées par arrêté préfectoral, en conformité à la loi sur l'eau.

Pour répondre au service instructeur, il est proposé au Conseil Municipal d'acter une délibération détaillant les dépenses et le plan de financement afin de lui permettre de traiter ce dossier. Il est précisé que lors du dépôt du dossier, certaines dépenses n'étaient pas précisément chiffrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ses membres présents et représentés :

- Décide de solliciter une subvention complémentaire au titre du FDAIC 2014 pour la finalisation de la sécurisation des périmètres de captage.

- Détaille les dépenses suivantes à prendre en compte dans ce programme :

<i>- Achat terrain et indemnité d'éviction</i>	<i>1 500,00 € HT</i>
<i>- Frais d'actes notariés</i>	<i>491,98 € HT</i>
<i>- Frais de géomètre/bornage</i>	<i>1 177,00 € HT</i>
<i>- Réalisation d'une clôture</i>	<i><u>15 529,60 € HT</u></i>
<i>TOTAL HT</i>	<i>18 698,58 € HT</i>

- Détermine le plan de financement suivant :

<i>- Subvention de l'Agence de l'eau Seine Normande (40 % du montant HT) :</i>	<i>7 479,43 €</i>
<i>- Subvention du Conseil Général (30 % du montant HT)</i>	<i>5 609,57 €</i>
<i>- Fonds propres budget eau communal</i>	<i><u>5 609,58 €</u></i>
<i>TOTAL HT</i>	<i>18 698,58 €</i>

6 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE « SYLVAIN BABIARZ »

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT

Délibération N°2014_100

Dans le cadre de la réflexion engagée sur le fonctionnement de la bibliothèque municipale, il est apparu utile de s'interroger sur l'extension des horaires d'ouverture au public. Cet aménagement permettrait de s'aligner sur d'autres structures qui ont été consultées et de répondre aux préconisations de la Bibliothèque Départementale dans le cadre du partenariat formalisé par convention.

Il est proposé l'ouverture de la bibliothèque le samedi matin de 9h00 à 12h00. Cette permanence serait assurée par l'Adjoint territorial du patrimoine en remplacement de ses horaires du lundi matin, assurés uniquement pour la partie gestion administrative. L'agent assurerait également la gestion administrative lors de cette permanence du samedi matin.

Concernant le contrat de travail, une simple adaptation par voie d'avenant est suffisante.

Par contre, pour l'extension des horaires d'ouverture au public, il est nécessaire d'acter ces nouvelles dispositions par une délibération du Conseil Municipal.

Les horaires d'ouverture envisagés à compter du 1^{er} décembre 2014 seraient les suivants :

Mardi de 15h30 à 17h30 (Sans changement).

Mercredi de 14h à 17h (Sans changement).

Vendredi de 17h30 à 19h30 (Sans changement).

Samedi de 9h00 à 12h00 (Nouveau).

(L'amplitude d'ouverture au public passerait de 7 heures hebdomadaires à 10h).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de fixer à compter du 1^{er} décembre 2014 les horaires d'ouverture de la bibliothèque au public :

Mardi de 15h30 à 17h30 (Sans changement).

Mercredi de 14h à 17h (Sans changement).

Vendredi de 17h30 à 19h30 (Sans changement).

Samedi de 9h00 à 12h00 (Nouveau).

(Soit une amplitude hebdomadaire d'ouverture au public de 10h au lieu de 7h).

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour engager les formalités administratives permettant de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions.

- VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES DEPOSEES A LA MAIRIE.

Une réunion de travail de la commission compétente sera programmée dans le but de verser les subventions avant la fin 2014.

- DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET GÉNÉRAL 2014

Délibération N°2014_101

Comme il l'a été précisé précédemment (Délibération n°2014_98), il convient de prévoir une décision modificative N° 4 au budget général 2014 afin de permettre la finalisation des travaux des phases 2A et 2B du programme Le Coteau des Fourneaux, pour tenir compte des avenants complémentaires.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents états chiffrés permettant de résumer les dépenses et les recettes attendues, il est proposé de compléter les crédits budgétaires de la section d'investissement du budget général 2014 comme suit :

Dépenses :	Article 2312-8285	- 1 400 €
Dépenses :	Article 2312-13301	+15 500 €
Recettes :	Article 10223	+8 777 €
Recettes :	Article 1323- 13301	+1 000 €
Recettes :	Article 1326-13301	+4 323 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la décision modificative budgétaire n° 4 du budget général 2014 détaillée comme suit :

<i>Dépenses :</i>	<i>Article 2312-8285</i>	<i>- 1 400 €</i>
<i>Dépenses :</i>	<i>Article 2312-13301</i>	<i>+15 500 €</i>
<i>Recettes :</i>	<i>Article 10223</i>	<i>+8 777 €</i>
<i>Recettes :</i>	<i>Article 1323- 13301</i>	<i>+1 000 €</i>
<i>Recettes :</i>	<i>Article 1326-13301</i>	<i>+4 323 €</i>

- CONTRATS DES ABONNEMENTS TELEPHONIQUES.

Les élus en charge de ce dossier se rencontreront prochainement pour faire le point.

7 – INFORMATIONS COMMUNICATIONS – INTERVENTIONS DIVERSES

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT

- Site internet : Le prestataire travaille actuellement sur la nouvelle présentation du site suite aux demandes qui lui ont été formulées.
- Bulletin Municipal : Un rendez-vous a été pris avec l'imprimeur le 19 novembre 2014. L'objectif est d'assurer la distribution du bulletin municipal 2014 lors de la première semaine de janvier 2015.
- Le nouvel arrêté réglementant la signalisation routière sur la commune est remis aux membres du Conseil Municipal.
- Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal l'ouverture du centre de tri du SITREVA à Rambouillet dans le cadre de la semaine de réduction des déchets le samedi 29 novembre 2014 de 8h à 15h. Cette information sera diffusée sur le site internet.

8 – DATES À RETENIR

- Jeudi 20 novembre 2014 à 18h30 à Fontenay sur Eure : Assemblée générale de l'A.S.F.E.D.E.L.
- Vendredi 21 novembre 2014 à 10h15 à la mairie : Réunion de la commission M.A.P.A pour l'ouverture des plis concernant la consultation pour le contrat des logiciels de la mairie.
- Jeudi 27 novembre 2014 à 18h à Voves : Réunion de la commission Patrimoine du Syndicat du Pays de Beauce.
- Vendredi 28 novembre 2014 à 17h30 au Collège Jules Ferry : Conseil d'administration du collège.
- Mardi 2 décembre 2014 à 20h30 à Ouarville : Assemblée générale du S.I.C.T.O.M.
- Mercredi 3 décembre 2014 à 10h à la bibliothèque : Réunion trimestrielle consacrée au fonctionnement et aux activités de la bibliothèque.
- Samedi 6 décembre 2014 à 18h30 : Fête de la Ste Barbe au Centre de Secours d'Auneau.
- Lundi 8 décembre 2014 à 9h30 à la mairie : Réunion trimestrielle de la commission scolaire consacrée au fonctionnement de la cantine scolaire.
- Mardi 16 décembre 2014 à 10h15 à la mairie : Réunion trimestrielle avec VEOLIA consacrée aux dossiers eau et assainissement.
- Mardi 16 décembre à 18h30 à la mairie : Réunion du C.C.A.S.
- Mardi 16 décembre 2014 à 20h à la mairie : Réunion du Conseil Municipal.
- Mercredi 17 décembre 2014 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission information communication consacrée au Fil des Jours.
- Jeudi 18 décembre 2014 à 19h à Auneau : Réunion du conseil communautaire de la C.C.B.A.
- Vendredi 19 décembre 2014 à 18h30 : Réunion du conseil syndical du S.M.O.

La séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,

Vu, le Maire,

Patrick RIVARD

Jacques WEIBEL

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL

«www.aunay-sous-auneau.fr»

Rubrique « La vie municipale / le Conseil Municipal / Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal »

LE 21 NOVEMBRE 2014

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL ET DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 18 NOVEMBRE 2014**

N° D'ORDRE	NOMENCLATURE		DÉLIBÉRATION	RAPPORTEUR
	CODE	LIBELLE		
2014_97	5.2	Fonctionnement des assemblées	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2014	J. WEIBEL
2014_98	1.4	Autres types de contrats	A VENANTS AU PROGRAMME LE COTEAU DES FOURNEAUX – PHASES 2A-2B	R. DARIEN
2014_99	7.5	Subventions	DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA SUBVENTION SOLLICITÉE AUPRÈS CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DU F.D.A.I.C. 2014 POUR LES TRAVAUX RELATIFS À LA SÉCURISATION DES CAPTAGES	J. WEIBEL
2014_100	8.9	Culture	MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE « SYLVAINNE BABIARZ »	C. LUTRAT
2014_101	7.1	Décisions Budgétaires	DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET GÉNÉRAL 2014	J. WEIBEL

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte tenu de :

**L'envoi en Préfecture le : 21/11/2014
La réception en Préfecture le : 21/11/2014
L'affichage en Mairie le : 21/11/2014**

Le Maire,

Jacques WEIBEL

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL ET DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 18/11/2014**

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

<i>Elus municipaux (dans l'ordre du tableau)</i>	SIGNATURES
<i>M. Jacques WEIBEL, Maire</i>	
<i>M. Robert DARIEN, 1er Adjoint</i>	
<i>Mme Sylvie RIVAUD, 2ème Adjointe</i>	
<i>Mme Cathy LUTRAT, 3ème Adjointe</i>	
<i>M. Alex BORNES, 4ème Adjoint</i>	
<i>Mme Gwenaelle LE CREURER</i>	
<i>M. Emmanuel DAVID</i>	<i>Absent excusé.</i>
<i>Mme Sylvie REBRÉ</i>	
<i>M. Jean-André CAHUZAC</i>	
<i>Mme Sonia LABSY</i>	
<i>M. Patrick RIVARD</i>	
<i>Mme Déborah KEROUREDAN</i>	
<i>M. René BONNET</i>	
<i>Mme Clara PICHOT</i>	
<i>M. Alain BONDON</i>	